

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juin 2011

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2011 - (n° 3406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1374

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 13, après les mots :

« au 2 »,

insérer les mots :

« du même I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.